



Cette exposition, du photographe Alessandro Cinque, vous est proposée par le CCFD-Terre Solidaire, dans le cadre de sa campagne sur l'extractivisme et les abus des multinationales. Nous allons donc en quelques mots présenter le CCFD puis l'exposition et, dans son prolongement, notre campagne sur l'extractivisme.

Le CCFD

Son histoire

Le CCFD naît dans les années 60 à la suite de crises alimentaires graves dans des pays du Sud. Dès le départ, le CCFD décide de soutenir des projets conçus et réalisés par les populations locales. Ce sont d'abord des projets agricoles vivriers qui ont pour but de nourrir en autonomie de petites communautés, en opposition aux monocultures intensives destinées à l'exportation.

Très vite il apparaît que ces projets ne peuvent réellement s'épanouir sans justice économique et sociale là-bas, en développant la mobilisation et l'information ici.

Le CCFD met également l'accent sur la nécessaire paix entre communautés sans laquelle rien ne tient dans la durée, en dépassant les incompréhensions ethniques, religieuses ou culturelles.

Enfin une attention particulière est accordée aux migrations internationales, souvent résultat de la pauvreté ou des guerres, en insistant sur la nécessité de politiques respectueuses du droit des personnes et la richesse que représente la libre circulation des personnes.

Le CCFD aujourd'hui

En quelques chiffres, le CCFD représente 680 projets internationaux avec plus de 500 organisations partenaires dans 70 pays. Ce sont 15.000 bénévoles et 2,5 millions de bénéficiaires.

LE CCFD agit contre toutes les formes d'injustice et en premier lieu celle de souffrir de la faim, dans quatre domaines d'action :

- La souveraineté alimentaire.
- Les migrations internationales.
- La paix et le vivre ensemble.
- La justice économique.

Loin des pratiques d'assistance et d'urgence, notre action passe par :

- Un soutien financier et humain à des associations partenaires locales afin qu'elles puissent réaliser elles-mêmes leurs projets de développement.



- L'interpellation des décideurs politiques pour obtenir des règles plus justes au niveau local, national et international.
- La mobilisation des citoyens dans toute la France pour sensibiliser aux enjeux de solidarités internationale.

Nous ne faisons jamais « à la place d'eux » mais « avec eux ».

L'exposition Alessandro Cinque

Le prix photo Terre Solidaire

Depuis sa création, le CCFD-Terre Solidaire a souhaité utiliser la photographie comme témoin de son action à travers le monde. De nombreuses collaborations se sont ainsi concrétisées au fil des ans. Jamais misérabilistes, nous sommes à la recherche constante d'une mise en valeur de ceux qui contribuent à changer le monde. Au plus proche de ces femmes et de ces hommes engagés, la photographie permet ainsi d'illustrer un monde qui bouge, positif et sincère.

Le PRIX PHOTO TERRE SOLIDAIRE est l'aboutissement du soutien à la photographie et ses auteurs, mené par l'ONG depuis sa création.

Toujours complice de l'ONG avec laquelle il effectua en 1973 son tout premier reportage photographique professionnel, Sebastião SALGADO en était le président d'honneur.

Je ne crois pas qu'une photo puisse changer le monde. Mais je crois qu'une photo fait partie d'un discours plus large qui, avec les organisations humanitaires, avec un système d'information et avec tout un univers solidaire, peut aider à changer le monde.

Sebastião SALGADO

Alessandro Cinque

Lauréat du Grand Prix Photo Terre Solidaire 2023-2024, le photographe italien Alessandro Cinque témoigne à travers son projet documentaire, « *Peru : a toxic state* », des conséquences environnementales, sociales et culturelles causées par l'exploitation des ressources minières au Pérou. Fruit d'un voyage de six ans à la rencontre des communautés des Andes péruviennes, cette série nous livre le récit de leurs réalités et de leurs souffrances : celles de la violation de leurs droits, de la dégradation de leurs conditions de vie et de leur santé, du délitement de leur culture et de leur identité.

Le Pérou est le deuxième producteur mondial de cuivre et d'argent et un important producteur d'or. Ces ressources se trouvent dans les immenses montagnes des Andes, où vivent des communautés indigènes parmi les plus pauvres du pays. Aujourd'hui, les gisements sont tenus par des multinationales. La fin de la domination coloniale a ouvert la



voie au néolibéralisme. Et la population locale ne bénéficie toujours pas de la richesse de son sol. Bien au contraire.

Alessandro Cinque

Sur le choix du noir et blanc :

Cela me permet d'abord d'évacuer les détails qui s'imposent visuellement et peuvent détourner l'attention du spectateur, comme les teintes des vêtements par exemple. Ensuite, à près de 5.000 mètres d'altitude, la lumière est très forte. En noir et blanc, je peux prendre des photos sur de grandes plages horaires.

Même si j'ai fait ce choix, je n'aime pas ajouter du drame au drame. Mes images sont assez douces, avec peu de contrastes. Elles ne sont pas un cri d'alerte.

L'extractivisme

Le titre de l'exposition ne prête pas à confusion : « Pérou, un état toxique ». On y voit l'impact de l'exploitation minière dans les pays andins. C'est cette dérive économique, sociale et écologique que veut combattre, avec beaucoup d'autres, le CCFD. D'où sa campagne actuelle « **Abus des multinationales. On devrait tous pouvoir dire non** »

Définition

L'extractivisme désigne un mode spécifique d'accumulation de richesses, reposant sur des « activités qui extraient d'importantes quantités de ressources naturelles qui ne sont pas transformées (ou qui le sont seulement dans une faible mesure) principalement destinées à l'export ». L'extractivisme ne se limite pas seulement aux minerais ou au pétrole, il est également présent en agriculture, en sylviculture, ainsi que dans le secteur de la pêche. Ce concept désigne des logiques économiques prédatrices et a principalement été adopté pour l'analyse des situations socio-économiques en Amérique du Sud et plus secondairement, en Afrique.

L'extractivisme est souvent identifié dans des régions caractérisées par la pauvreté et les fortes inégalités sociales, qui cohabitent avec des sols et sous-sols riches en matériaux exploitables. Pour certains auteurs, la « malédiction des ressources » est visible lorsque l'exploitation des ressources naturelles ne se traduit pas nécessairement en amélioration du bien-être des populations d'une région donnée et l'effet de percolation attendu par l'implantation d'une exploitation (minière, pétrolière, forestière ...) n'a pas lieu.

Plus simplement, on pourrait définir l'extractivisme (néologisme d'origine brésilienne) comme **"toute activité d'appropriation de produits naturels (d'origine minérale, animale ou végétale) en vue de leur commercialisation"**.

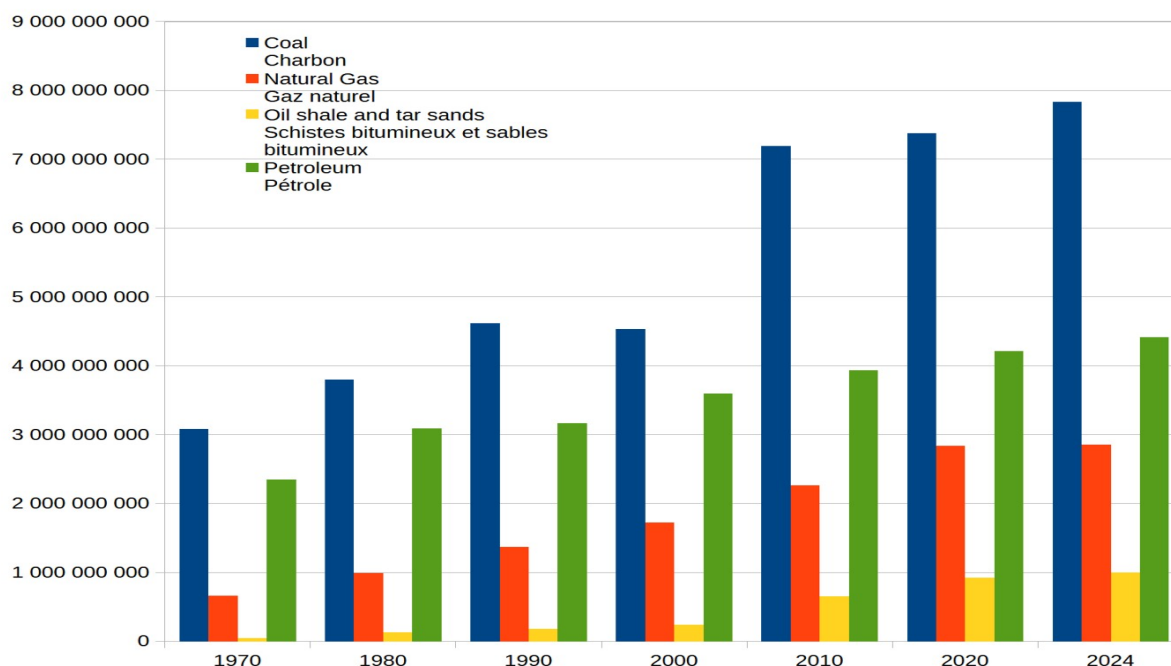


L'extractivisme en quelques chiffres

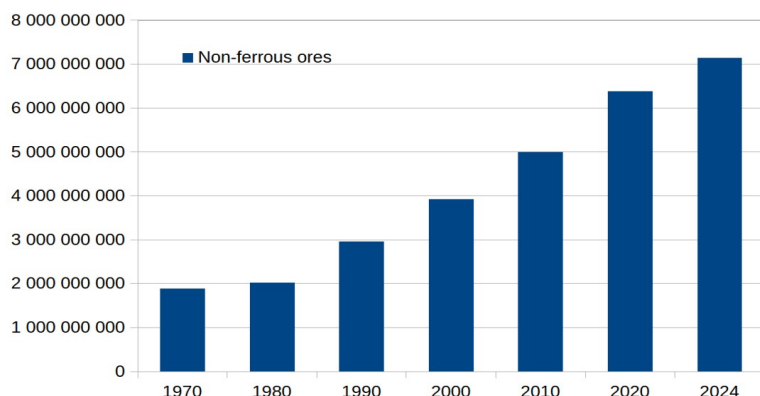
Si l'on se limite à l'activité d'extraction des minerais, du pétrole et du gaz, jamais on n'en aura autant extrait qu'en 2024. *Pas une seule des sources d'énergie carbonée n'est en baisse.* Quelques chiffres en annexe.

On voit sur la figure 1 que toutes les sources d'énergie carbonée sont en constante augmentation malgré toutes les COP et tous les forums internationaux.

Quant aux métaux non-ferreux, c'est l'explosion. Les prévisions à moyen terme varient énormément mais elles s'accordent toutes sur une expansion considérable au nom de la « transition énergétique » dont on a bien du mal à en voir la réalité dans les chiffres.



Source : International Resource Panel. (Qtés en tonnes)
<https://www.resourcepanel.org/global-material-flows-database>



Source : US Geological Survey (Qtés en tonnes)
<https://www.usgs.gov/products/data/all-data>

Prévisions d'extraction. Base 100 en 2022 (US Geological Survey)								
Mineral Commodity	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Cobalt	100	118	131	140	149	157	164	167
Gallium	100	100	100	106	112	112	112	112
Helium	100	106	110	122	124	136	136	136
Lithium	100	128	168	220	269	310	337	355
Magnesium metal	100	100	100	96	97	97	97	97
Palladium	100	101	103	103	103	103	103	104
Prévisions d'extraction. Base 100 en 2022 (US Geological Survey)								
Platinum	100	100	100	100	100	100	100	100
Titanium	100	100	84	100	98	98	112	113
Source : US Geological Survey https://www.usgs.gov/products/data/all-data								

La justification économique de l'extractivisme

Les années 1990-2000 ou le mythe de l'économie dématérialisée

Ce sont les années de l' *e.économie*, de la croissante « propre », fondée sur les services. C'est le mythe de la virtualisation, de l'économie numérique. On évite de constater que la production industrielle a été massivement déplacée vers l'Asie. Quant aux infrastructures matérielles colossales nécessaires à la « virtualisation » de l'économie, elles ne sont jamais évoquées. L'économie des pays développée devient évanescence.



Les années 2000-2010 ou le mythe de la transition énergétique

Sous la pression des chercheurs (GIEC, etc.) et des ONG, le monde économique et politique prend enfin la mesure des problèmes de l'énergie carbonée. Le maître-mot devient : « Nous admettons le problème du réchauffement climatique mais nous sommes en route vers la transition énergétique ». Jean-Baptiste Fressoz, directeur de recherche au CNRS et spécialiste de l'Histoire de l'énergie, montre, chiffres à l'appui, qu'il n'y a jamais eu de transition énergétique car les énergies fonctionnent en symbiose et ne se remplacent pas.

Depuis 2010, le mythe de la décarbonation de l'économie

Sur le site de l'Agence Internationale de l'Énergie, on peut lire : « *Le monde évolue rapidement vers l'âge de l'électricité* ». On retrouvera ce type de slogan sur tous les sites de Banques, organismes gouvernementaux, et bien sûr multinationales diverses dont la communication s'inspire directement des stratégies mises en œuvre dans les années 50 par l'industrie du tabac.

Le problème souligné par Fressoz, c'est que les nouvelles exploitations de l'énergie (Éolien, solaire, biomasse, hydrogène) ne sont en aucune façon autonomes. Ces infrastructures mobilisent des ressources considérables en acier (donc charbon), métaux non-ferreux (encore le charbon) et pétrole. On ne pourra donc parler de « transition » que lorsque ces nouvelles infrastructures consommeront *leur propre énergie pour leur construction et leur exploitation*. Technologiquement, on en est très loin.

Les dérives de l'extractivisme

On a vu que l'exploitation massive et croissante des ressources minérales n'était jamais questionnée de bonne foi. Un autre volet de questionnement, c'est le comportement écologique et humain des multinationales extractivistes.

La situation en 2024

Le site *Business & Human Rights Resource Center* recense de façon précise et très documentée les cas d'allégations d'abus de 2010 à 2024 de la part des compagnies extractivistes. En voici un tableau synthétique



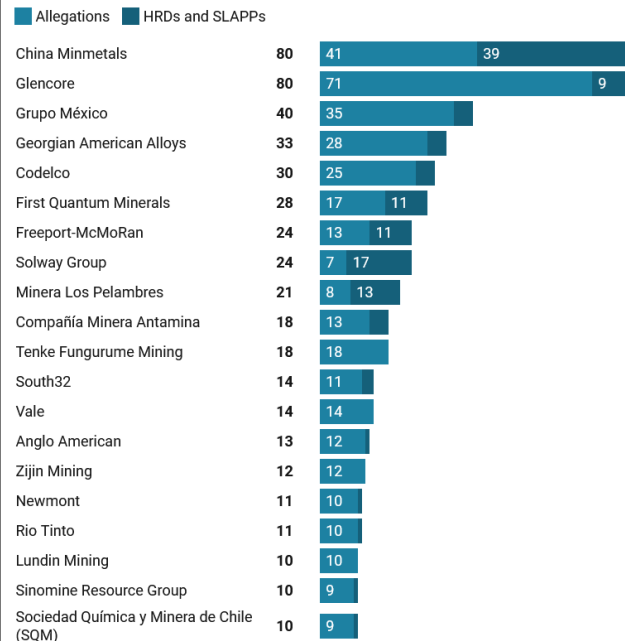
Les écosystèmes continuent d'être perturbés et endommagés, parfois de manière irréversible. 408 allégations, toutes années confondues, concernaient au moins un impact sur l'environnement. Cela représente une allégation sur deux, dont 234 (soit près d'une allégation sur trois dans le Tracker), un chiffre inquiétant, concernant la pollution de l'eau et/ou l'accès à l'eau, ce qui met à rude épreuve les zones pauvres en eau.

L'exploitation minière exacerbe les inégalités entre les sexes. Avec 27 cas touchant des femmes toutes années confondues, leur santé et leurs moyens de subsistance étant affectés, elles sont également plus exposées aux attaques lorsqu'elles défendent leurs droits.

60 % des allégations et des attaques concernent 20 entreprises toutes années confondues. En 2024, les cinq premières entreprises étaient Georgian American Alloys (10), China Minmetals (7), Codelco (6), Grupo México (6) et Sinomine Resource Group (6).

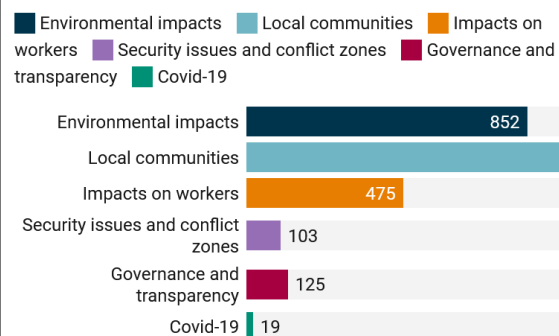
Sur les 139 entreprises ayant enregistré au moins une allégation dans le Tracker, moins de la moitié (44 %) disposaient d'une politique relative aux droits humains au moment de la publication. La corruption et les problèmes de gouvernance demeurent une préoccupation et une source d'atteintes aux droits humains dans le secteur, avec 47 allégations recensées toutes années confondues.

Which companies have the highest number of allegations?



Source: Business and Human Rights Resource Centre • [Get the data](#) • [Embed](#) • Created with [Datawrapper](#)

Impacts by category (2010-2024)



One allegation can be associated with more than one impact. For more detailed information on the terms used in this analysis and on the Tracker's methodology, please refer to the Terms and Approaches section in the report.

Source: Business and Human Rights Resource Centre • [Get the data](#) • [Embed](#) • Created with [Datawrapper](#)

HRD : Human rights Defenders (attacks). *Violence à l'encontre des défenseurs des droits.*

SLAPP : Strategic Lawsuit Against Public Participation. *Poursuites judiciaires abusives à l'encontre de participants à des manifestations.*



Un cas emblématique : Las Bambas (Cuivre au Pérou)

Le mégaprojet minier Las Bambas figure parmi les trois plus grandes mines ayant contribué à doubler la production de cuivre du Pérou, deuxième producteur mondial de cet « or rouge ». Le complexe minier situé dans la province de Cotabambas s'étend sur 35 000 hectares (soit quatre fois la superficie de Paris) dans la partie supérieure du fleuve Challhuahuacho.

Ce qu'en rapporte le CCFD à la suite de son partenaire péruvien CooperAccion.

Après un rachat à la société suisse Xstrata AG, c'est désormais le groupe chinois Minmetals Corp. qui exploite le site. Ce groupe est tristement connu pour être en tête de tableau des accusations au sein des groupes miniers. (Voir plus haut)

Aujourd'hui, les impacts socio-environnementaux sont très négatifs

- *Les consultations des communautés sont insuffisantes.*

Les décisions prises par le gouvernement et l'entreprise minière en marge du projet Las Bambas ont été prises sans réelle consultation des populations locales, bien qu'elles soient pourtant les premières concernées. De plus, l'entreprise minière a soumis une troisième modification de son étude d'impact environnemental (EIA) qui présente des lacunes importantes concernant l'eau, le transport et les zones d'influence.

- *Le trafic routier affecte la vie des populations locales.*

Le passage quotidien de près de 308 camions impacte la santé et les cultures des communautés locales par les nuisances sonores et les nuages de poussières qu'il provoque. Par ailleurs, les routes endommagées par le trafic des camions ne sont ni réparées ni entretenues correctement.

- *Les dégradations environnementales sont majeures*

Les activités minières entraînent une dégradation importante de l'eau, de l'air et des terres agricoles des communautés paysannes. Ces dernières estiment que les mesures environnementales promises par l'entreprise ne sont pas respectées, que les niveaux de pollution ne sont pas suffisamment contrôlés et que les compensations pour les dommages environnementaux sont largement insuffisantes.

- *Les accords économiques et sociaux ne sont pas respectés*

Les accords initiaux du mégaprojet prévoyaient des compensations financières et des programmes de développement pour les communautés impactées. Ces derniers comprenaient des investissements dans les infrastructures locales, des formations et des opportunités d'emplois pour la population locale. Or, les communautés



dénoncent le non-respect de ces promesses. Elles estiment que les bénéfices économiques sont injustement répartis et que les opportunités d'emplois locaux demeurent limitées.

Ce non-respect des engagements s'accompagne de violences physiques graves (plusieurs paysans ont été tués) à la suite de manifestations, ainsi que des condamnations à la prison prononcées par le parquet. D'autre part, une nouvelle modification de l'étude d'impact a été approuvée, particulièrement catastrophique pour la gestion de l'eau.

Ce qu'en rapportent d'autres structures de surveillance internationales

Le **Business & Human Rights Resource Centre** recense depuis 10 ans, 34 « attaques contre les défenseurs » concernant 55 personnes, toutes précisément documentées. Le scénario est souvent identique. Des manifestants protestent, la police tire, accuse les manifestants de violence puis les représentants des manifestants sont emprisonnés.

Il faut toutefois remarquer que « Las Bambas » est devenu tellement représentatif des pratiques extractivistes qu'au bout de 10 ans de procédures, la chambre criminelle d'appel de la Cour Suprême de Apurímac a annulé le 2 avril 2025 les condamnations prononcées en 2024 à l'encontre de onze défenseurs.

Voici ce qu'en rapporte [Front Line Defenders](#), organisation des droits de l'homme irlandaise :

Front Line Defenders salue la décision annulant les condamnations des onze défenseurs des droits humains et leaders communautaires de Cotabambas (Apurímac). L'organisation estime que ces condamnations ont initialement été prononcées en représailles à leurs critiques publiques et à leur opposition au projet minier de Las Bambas. Front Line Defenders a assisté aux audiences en appel en tant qu'observateur international des droits humains.

*Le 22 avril 2025, la chambre pénale d'appel de la Cour suprême de justice d'Apurímac a **annulé les condamnations prononcées en juillet 2024** et acquitté les défenseurs des droits humains Virginia Pinares Ochoa, Rodolfo Abarca Quispe, Lisbeth Abarca Peña, Ronald Andrés Bello Abarca, Juan Pablo Cconislla Gallegos, Maximiliano Huachaca Mamani, Alem Torre Garcés, Jacinto Lima Lucas, Walter Moreano Andrada, Romualdo Ochoa Aysa et Cosme Bolívar Escudero de toutes les charges pénales et civiles.*

*La procédure judiciaire contre les défenseurs s'est déroulée dans le contexte des manifestations collectives de septembre 2015, au cours desquelles les communautés concernées ont exigé la transparence des informations partagées, ainsi que la mise en œuvre d'une consultation préalable sur l'impact environnemental du projet d'extraction sur leurs territoires. **Les onze défenseurs ont été inculpés en représailles de leur rôle de dirigeants et de leur défense de leurs communautés face aux conséquences négatives des activités de la compagnie minière.** Près de dix ans après le début de la procédure pénale, la Chambre d'appel pénale de la Cour suprême de justice d'Apurímac a annulé les peines, affirmant que les preuves étaient insuffisantes pour déterminer la responsabilité pénale des accusés et que*



la détermination du montant de la réparation civile manquait de fondement juridique.

Si Front Line Defenders salue la décision de l'autorité judiciaire d'annuler les condamnations des onze défenseurs des droits humains de Cotabambas, elle réitère son inquiétude **face à la tendance systématique à criminaliser et à faire face à des accusations disproportionnées**, simplement pour avoir exercé leur droit de manifester pacifiquement et participé à des actions affectant leurs territoires et leurs moyens de subsistance. Les défenseurs de Cotabambas ont subi dix ans de procédure judiciaire inéquitable, visant à réduire au silence leurs efforts pour faire valoir collectivement leurs droits et pour avoir incité leurs communautés à exprimer leurs préoccupations critiques. Front Line Defenders espère que cette décision constituera un précédent positif pour des cas similaires au Pérou, où des défenseurs des droits humains sont confrontés à la criminalisation, et qu'elle représentera une étape importante vers la légitimation du droit de manifester dans le pays.

Ceci est particulièrement important compte tenu de la répression violente et des violations des droits humains commises lors de plusieurs manifestations ces dernières années, qui restent impunies à ce jour. Front Line Defenders exhorte les autorités non seulement à se conformer à la décision de la Cour, mais aussi à veiller à la mise en œuvre de mécanismes de protection efficaces pour les communautés affectées par les projets extractifs, conformément à la Convention 169 de l'OIT. Enfin, Front Line Defenders **réitère son appel à l'entreprise minière MMG Las Bambas pour qu'elle respecte les principes de diligence raisonnable** dans le cadre de ses activités, en veillant à ce que les actions conduisant à la criminalisation des défenseurs des droits humains ne se reproduisent pas.

Le site de géolocalisation de la justice environnementale **EJAtlas** (<https://ejatlas.org/>) analyse également ce cas ([Proyecto minero Las Bambas, Peru](#))

Conclusion

Au nom d'une « transition énergétique », jamais interrogée sur ses finalités (« Plug, baby, plug » du Président Macron), l'économie mondiale encourage l'extractivisme et ses dérives. Sur ce thème, les sites des institutions internationales, les banques et les organismes financiers, sans parler des acteurs directs, nous rappellent les meilleurs jours de la Pravda. (si ce n'est que, pas un Russe ne croyait la Pravda).

Au nom, cette fois de « l'indépendance énergétique » on s'apprête à développer l'extractivisme au Nord après avoir délocaliser cette activité destructrice au Sud.

Mais les mêmes causes produisent les mêmes effets et le [dossier de Laurent Carroué](#), directeur de recherche à Paris VIII, sur le pétrole et le gaz de schiste au Texas et Nouveau-Mexique, le montre bien. On y retrouve tous les ingrédients classiques de l'extractivisme, accompagné de ses dérives habituelles (profit maximum aux mains d'une minorité, pollution catastrophique, mépris pour les conséquences environnementales et sanitaires qui affectent les populations locales, lobbying politique et répression judiciaire).